



Mentions d'information RGPD

Registre nominatif des personnes vulnérables en cas d'urgence sanitaire

L'inscription au registre des personnes vulnérables relève d'une démarche volontaire émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte.

Vos données sont traitées uniquement pour aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. (Art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles)

Le responsable de traitement est le président du CCAS ; Maire de la Commune d'Ormes. La base légale du traitement est fondée sur l'article 6.1.e du RGPD, l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : les agents habilités du CCAS, ainsi que sur sa demande, le Préfet.

Les données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la finalité définie et sont mises à jour chaque année.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et d'effacement de vos données. Vous avez également la possibilité de vous désinscrire à tout moment en contactant le CCAS de la commune.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données mutualisé par voie électronique : dpo@ville-fleurylesaubrais.fr ou par courrier postal : Mairie d'Ormes, 147 route Nationale, 45 140 Ormes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>